

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à BUJALEUF, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 04 septembre 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	22	5	0	6

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERIGAUD Chantal, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : MUZETTE Thierry donne pouvoir à PERIGAUD Chantal, PLAZANET Mélanie donne pouvoir à Mme GLANGEAUD, ROGER Edouard donne pouvoir à BODIN Pascal, SERRU Marie Claire donne pouvoir à LENOBLE Monique, TERRIER Gilles donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DUPUY Nathalie, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

PERSONNEL

Délibération n°68-2019 : Transformation d'un poste au service des ordures ménagères

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un agent au service des ordures ménagères a réussi le concours d'agent de maîtrise territorial.

Monsieur le Président propose de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er octobre 2019.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** la transformation du poste suivant
 - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au service des Ordures Ménagères
 - Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service des Ordures Ménagères
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens ;
- **INSCRIRE** au Budget principal aux chapitre et articles prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ;
- **DECIDER** que la présente prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2019;

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190912-68-2019-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
classé à temps complet au 2009/2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 24 septembre 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : **25 SEP. 2019**
Publié le : **25 SEP. 2019**

Le Président
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS